

**2008/797 - Approbation d'une convention avec la Communauté urbaine de Lyon pour la réalisation par le Service archéologique de la Ville de Lyon d'un diagnostic archéologique sur le terrain de la caserne Sergent Blandan (69007)** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/10/2008, p. 1903)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. DELACROIX Pierre : Monsieur le Maire, chers Collègues, le site de Sergent Blandan ayant été acheté par la Communauté urbaine, c'est peut-être l'une des rares fois où nous aurons l'occasion de parler en Conseil municipal du devenir de ce site.

Comme vous le savez, c'est grâce à la mobilisation de tous que ce lieu a pu être préservé de différents projets, comme celui d'y installer une prison ou un centre Défense 2<sup>e</sup> chance...

Quand je parle d'une mobilisation de tous, il s'agit de celle des habitants, mais bien entendu des associations, comme l'Association de Défense du Parc Sergent Blandan, créée en 1997 et de l'Association de sauvegarde du château La Motte. Mais également de la mobilisation des élus de Gauche, comme des élus de Droite et je voudrais ici rendre hommage notamment à l'action de mes anciens collègues, Marie-Chantal Desbazeille et Jean-Michel Dubernard, et de ma collègue d'arrondissement, Laure Dagonne.

Mais revenons-en à Sergent Blandan proprement dit. Lors de la campagne électorale, nous avons vu fleurir autour de la caserne, notamment sur la rue de l'Épargne, de grands panneaux annonçant la mise en place d'une concertation, accompagnés d'une distribution de tracts dans les boîtes aux lettres, toujours à propos de cette concertation. C'était, il me semble, fin 2007, début 2008.

Depuis, plus aucun signe de vie de cette concertation, au point que nous avons presque pris pour acquis, ce qui était inscrit dans votre programme-plan de mandat, à savoir l'installation d'un centre nautique avec balnéothérapie.

Mais nous faisons amende honorable puisque la concertation tant attendue a débuté avec une première réunion, qui s'est déroulée le 25 septembre, avec le succès que vous savez, qui témoigne bien de l'intérêt des Lyonnais pour ce site.

Le 25 septembre, nous avons appris par la voix de M. Buna, que le centre nautique avait corps et biens sombré.

Monsieur le Maire, permettez-moi de dire que ce lieu magnifique qui a eu un très grand succès lors des Journées du Patrimoine avec près de 1.500 visiteurs, est une chance exceptionnelle pour tous les

Lyonnais et tout particulièrement pour les habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement, mais également ceux des 8<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements.

Les habitants et les associations qui ont fait preuve de clairvoyance, de ténacité, jusqu'à l'obtention du classement de la caserne en zone UL (Parc Urbain), ne doivent pas être déçus.

Nous avons vu récemment combien il est important que pour un grand projet, l'information, la concertation et l'adhésion de la population soient totales. Mais, peut être allez-vous pouvoir nous éclairer sur ces points ?

Je vous remercie.

M. BUNA Gilles, Adjoint : A mon tour de m'associer à ceux qui se sont mobilisés depuis que le Ministre du Gouvernement Lionel Jospin a proposé à la Communauté urbaine et à Raymond Barre, d'acquérir le lieu, s'il n'a pas pu être exploité, ni acheté plus tôt, vous le savez, c'est en raison de péripéties liées à la reconstruction de locaux pour la Gendarmerie.

Donc, ne pas oublier, ni les associations, ni ceux que vous avez cités, ni Jean-Pierre Flaconnèche, pour n'en citer que quelques uns.

Deuxièmement, la caserne est acquise et c'est un grand progrès du mandat précédent. Vous avez eu raison de souligner que quelques mauvaises fées avaient eu des idées un peu liberticides, quant au projet concernant la reconversion de la caserne Sergent Blandan, mais que sur ces bancs, d'aucun s'étaient mobilisés pour refuser cette idée, un peu tardive à notre goût.

Alors, la concertation : ce qui s'est fait d'abord, c'est quand on a pris possession des locaux, ce qui est récent, comme vous l'avez rappelé, c'est au mois de juillet, c'est toute une série de diagnostics. Alors, il y a des diagnostics : analyse environnementale urbaine, analyse géologique de pollution, elles sont soit faites, soit en cours, une cartographie du bruit, pour savoir si l'on pouvait faire tomber les murs ou pas, état du bâti puisque le bâti s'étale depuis le 15<sup>e</sup> siècle, jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle. Paradoxalement, le plus récent étant souvent le plus décati. Il y a eu une série de diagnostics, l'analyse d'une commande faite pour voir comment d'autres parcs urbains clos fonctionnaient en Europe, quelles étaient les attentes qu'on pouvait retrouver, mais classiquement celles des personnes âgées, celles des jeunes, des familles, etc. Il y a eu la démolition entamée des hangars de la partie Sud, ceux qui contiennent un peu d'amiante, l'enquête de cette partie est en cours. Il y a eu sécurisation du site, car une fois qu'il est acheté, on a la responsabilité pleine et entière de sa surveillance, notamment la nuit. Donc, voilà ce qui s'est fait

Et puis il y a eu la préparation, en lien étroit avec Gérard Claisse, de la concertation. Vous avez vu que la première réunion s'était

tenue et qu'il y avait une forte mobilisation, elle se poursuit puisque je ne sais pas ce qu'a fait Gérard Claisse dimanche, s'il est allé visiter pour la énième fois avec des habitants des arrondissements mitoyens ou de l'agglomération, la caserne. Il faut qu'elle soit mieux connue parce qu'elle est enclose, donc les Lyonnais qui ignorent qu'elle existe, ignorent ce qu'elle est.

Il y a ce soir ou demain, me semble-t-il, une commission qui se tient, sur l'état des diagnostics, pour essayer de socialiser, et faire en sorte qu'ensuite on puisse faire une liste des besoins. Une enquête avait été faite dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, la liste des besoins exprimés est infinie. Forcément, ce n'est pas au niveau de la concertation que l'on va trancher. Il y a un moment, et cela devrait être au mois de janvier 2009, me semble-t-il, où l'on devra élaborer un cahier des charges, et expliquer ensuite aux habitants quelle est la nature de ce cahier des charges, quel est son contenu, lancer une consultation pour pouvoir livrer, ouvrir si possible de manière provisoire, une partie du parc et livrer une première tranche d'ici 2013.

Voilà à peu près le cadre dans lequel nous nous situons. Je me félicite, si vous voulez, de l'esprit constructif dans lequel se sont placés les habitants. Ensuite il y a un débat, parc d'agglomération - parc inter-quartiers. Il est forcément d'agglomération, ne serait-ce, comme je l'ai rappelé lorsque c'est la Communauté urbaine qui l'a acquis, deuxièmement, il est d'agglomération parce qu'il est unique en son genre. Il est vrai qu'un parc où il y a un tel bâti, une telle diversité, et en même temps une telle cohérence, au niveau du bâti militaire, c'est exceptionnel.

Donc, il a son identité qui est propre à l'agglomération. Il vient compléter la chaîne des autres parcs d'agglomération qui ont tous une fonction différenciée, et bien évidemment, c'est aussi un parc inter-quartiers, mais quand je dis inter-quartiers, ce sont 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> évidemment, et puis 8<sup>e</sup> arrondissement, en sachant qu'il y a plein d'équipements autour – l'Université, les centres universitaires, les lycées techniques, les lycées-qui reçoivent une population qui n'habite pas spécifiquement le 7<sup>e</sup> ou le 3<sup>e</sup> arrondissement.

Donc il est tout à la fois d'agglomération et en même temps, autour de ce parc, à moins de 20 minutes, il y a 80 000 personnes, étudiants, habitants, travailleurs. C'est à peu près ce que l'on retrouve autour du parc de la Tête d'Or. Le parc est plus petit, même s'il fait 17 hectares, ce n'est pas du tout négligeable, bien évidemment, mais il y aura une grosse pression, il faudra être très sélectif sur les usages. Les usages les plus naturels, les plus récréatifs me semblent les mieux adaptés.

Pour la piscine, j'ai donné mon avis. Il me semble que dans cet espace la logique d'un équipement public ou privé serait spacivore, si vous voulez. La logique, c'est de l'agrandir et d'y venir en voiture même si la zone est bien décernée. Je crains qu'il ne faille choisir. Soit on ne fait pas de parc, et on fait un équipement aquatique, soit on fait un parc dans

lequel un certain nombre de bâtiments sont largement à reconvertir. Et il y a plein d'idées, cela a été de la réparation de vélos aux ateliers de répétitions pour musiciens. Je crois qu'il y a 180 propositions qui ont été faites par l'une des associations résultant des enquêtes de voisinage.

Participez avec nous à cette belle aventure qui est celle de la construction d'un fragment, je dirais, naturel, riche d'ailleurs, sur le plan de la biodiversité et qui soit également à la hauteur de ce qui a été réalisé que ce soit au niveau du parc de Gerland ou au niveau des Berges du Rhône.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Buna. Je pense, Monsieur Delacroix, que vous avez une perspective qui est ainsi dessinée. On aura l'occasion de reparler de Sergent Blandan même à la Ville de Lyon parce que si c'est un projet porté par le Grand Lyon, c'est évidemment un projet qui intéresse au premier chef notre ville. Donc, nous en reparlerons quand vous le souhaiterez.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)